

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUIN 2023

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 13 juin 2023, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

**PRÉSENTS** : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie CONSTANS MARTIN, Marie-Agnès ROSSIGNOL.  
Mrs Jean-Louis FUGAIRON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

**ABSENTS** : Mme Géraldine GAU a donné procuration à Mme Sylvie CONSTANS MARTIN.  
Mme Isabelle GUERY a donné procuration à Mr Jean-Louis FUGAIRON.  
Mme Hélène ROUZAUD a donné procuration à Mme Marie-Agnès ROSSIGNOL.  
Mr Laurent BERNARD a donné procuration à Mr Alain PIBOULEAU.  
Mr Marc LOISON a donné procuration à Mr René ROQUES.  
Mmes Sandrine BRINGAY et Sonia TRINCARD, excusées.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Monsieur Jean-Louis FUGAIRON.

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2023 6 3

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	8
Procurations	5
Votants	13

**OBJET** : INTERVENTION DE 3 ÉTUDIANTS EN ÉCOLE D'INGÉNIEURS À L'INSTITUT CATHOLIQUE D'ARTS ET MÉTIERS (ICAM) DE VENDÉE – PROJET PÉDAGOGIQUE « ÉCOLOGIE INTÉGRALE » DU 3 AU 29 JUILLET 2023 – CONVENTION DE PARTENARIAT – ICAM / COMMUNE / SAVASEM.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre d'un projet pédagogique intitulé « écologie intégrale », la commune accueillera 3 étudiants en 4<sup>ème</sup> année d'école d'ingénieur à l'ICAM de Vendée à titre bénévole du 3 au 29 juillet 2023.

Leurs missions consisteront à :

- Sensibiliser les vététistes et usagers de la montagne aux bonnes pratiques (environnement, gestion des déchets, des risques, érosion ...),
- Participer à la journée Écorando pour le ramassage des déchets sur le domaine,

- Accompagner les bikepatrols,
- Créer des supports de communication autour de l'environnement, des déchets ...
- Proposer un regard nouveau sur les équipements de la station.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de partenariat entre l'ICAM, la commune et la SAVASEM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre l'ICAM, la commune et la SAVASEM ainsi que tous documents afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit**

**Pour copie conforme – au registre sont les signatures**

**Ax-les-Thermes, le 22 juin 2023**

**Le Maire**

**Dominique FOURCADE**

**Le secrétaire de séance**

**Jean-Louis FUGAIRON**

